

## Mêmes propositions = même vote !

L'ensemble des organisations syndicales s'étant exprimées contre le Plafond Autorisé d'Emplois 2019 (PAE 2019), elles ont été reconvoquées ce 21 février, afin de procéder à un nouveau vote.

La CGT est désignée secrétaire adjoint de séance.

La CGT déclare en propos liminaires que les OS s'étaient prononcées contre en raison d'un sous-dimensionnement des services, de la disparition des bureaux de douane et d'un comité technique (CT) devenue une simple "chambre d'enregistrement".

Elle remarque qu'un poste d'adjoint à la directrice interrégionale est créé plutôt qu'un poste d'Assistant de Prévention, pourtant inoccupé de manière pérenne depuis plus de 2 ans.

La présidente du CT a répondu de la manière suivante :

- les emplois rendus le sont au titre de l' "effort national demandé par la DG"; elle n'a donc pas de latitude pour en décider autrement.

- le PAE 2019 est la traduction de ce qui a été décidé lors des précédents CT.

- les vacances d'emploi sont toutes prévues pour être comblées puisque la demande est faite à chaque fois, mais le tableau de mutation ne le permet pas. Elle précise que les DR sont attentifs à la souffrance dans les services et qu'elle intervient auprès de la DG en ce sens, afin que les conditions de travail soient acceptables.

### **I - Point soumis à vote : PAE/ER 2019**

Le point de l'ordre du jour étant la ventilation des effectifs de référence (ER) et du PAE 2019, la présidente rappelle ce qui avait été dit lors de la première convocation : la direction interrégionale rend 5 emplois au titre de l'effort national (100 emplois sont demandés au total par la DG car ins-

crits dans la Loi Organique de la Loi de Finances – LOLF).

Les modifications proposées dans les différents services sont dues :

- au niveau interrégional :
  - à la fin de la centralisation comptable,
  - à la mise en route de Tours Energie.
- au niveau régional :
  - centralisation du dédouanement sur les bureaux d'Orléans et de Dijon
  - centralisation de l'activité de la viticulture sur les centre dédiés.

Pour la surveillance, il n'y a pas de baisse d'effectifs mais une augmentation de 2 ER issue du PAE 2018 (BSI de Lons – DR de Besançon).

L'ensemble des OS expriment leur désaccord quant à la non prise en compte dans ces ER, des charges de travail qui s'alourdissent en raison de nombreuses tâches demandées aux agents de tous grades, au nom de la simplification qui n'en est pas une.

SOLIDAIRES fait remarquer que toutes ces tâches "annexes" ne font pas partie du cœur de métier des agents. Elles s'ajoutent à ce qu'ils ont déjà à faire au quotidien, alors même que ce travail réclame déjà davantage d'agents pour le faire. Cela provoque une perte de motivation, doublée d'une perte de sens car ces tâches s'éloignent souvent de l'essence de notre travail.

L'USD-FO et la CGT observent que la BSI de Chalon n'apparaît pas dans les ER alors qu'elle est toujours en activité.

... / ...

La présidente rappelle que suite au jugement du Tribunal Administratif suspendant la fermeture de la brigade pour vice de forme, la BSI est toujours en activité. La DG, elle, a décidé qu'elle sera fermée à l'issue de la consultation des instances.

Si l'avis de l'Inspection du Travail devait aller à l'encontre de cette décision, alors *"on verra à ce moment-là"*. Pour rappel, le précédent président du CT n'avait pas respecté la procédure de consultation du CHSCT 21 pour avis, avant la présentation du dossier en CT.

Toutes les O.S s'accordent à dire que les agents de cette brigade font un travail remarquable, malgré la situation, et qu'il n'est pas normal de persister dans cette fermeture.

La présidente décide alors de passer au vote concernant la ventilation des ER et le PAE 2019 :

**Vote unanime contre** (CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

Ce point de l'ordre du jour est donc adopté par l'administration.

## **II – Questions diverses**

Lors des questions diverses, la CGT est revenue sur la question de la date de mise à disposition du nouveau local syndical rue Jean Moulin (*évoquée lors de la première convocation*). M. Gagey, chef du Pôle Moyens et Ressources (ex-PLI) répond que la date est toujours fixée pour le 12 et 13 mars.

La question du problème de la qualité de l'habillement des collègues SU est à nouveau posée et la CGT montre l'état déplorable d'un polo après trois lavages. L'assemblée ne peut que constater et déplorer cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance et indique que la date du prochain Comité Technique sera communiquée dès que possible.